



**ASSOCIATION BALADES RANDONNEES PEDESTRES  
34740 VENDARGUES**

## **CHARTRE DU RANDONNEUR**

La randonnée est constituée de plaisir et d'efforts , tout en sachant que la notion d'effort varie d' un participant à l' autre.

La randonnée s'effectuant en groupe ,l' association se dégage de toutes responsabilité vis à vis des personnes qui quitteraient celui-ci .

**Les randonneurs s' engagent à respecter les instructions du ou des animateurs en particulier celles afférentes à la sécurité.**

Avant de partir, consulter la météo, équipez- vous d'une bonne paire de chaussures de marche, de vêtements adaptés à la saison ,de l' eau en quantité suffisante, un encas ,une petite trousse de secours individuelle.

**La participation implique que l' adhérent a bien choisi parmi les randonnées proposées celle qu' il estime lui convenir en fonction de ses capacités physiques du moment.**

Les randonneurs sont solidaires entre eux et apportent leur aide aux participants en difficulté.

Ne laissons aucune trace de notre passage (déchets de toutes sortes)

Nous refermons derrière nous barrières et clôtures.

Respectons le tracé des sentiers, pas de raccourci.

Soyons discrets.

Restons courtois avec les riverains et les personnes rencontrés sur les chemins.